

## COMMISSION DU TRANSPORT

### PROCÈS-VERBAL

Séance tenue le mercredi 3 juin 2020 à 15 h 30 par vidéoconférence.

#### **Sont présents**

M. Denis Martin, président, maire de la Ville de Deux-Montagnes ;  
M. Nicholas Borne, vice-président, membre du conseil de la Ville de Laval ;  
M. Peter McQueen, vice-président, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Éric Alan Caldwell, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;  
Mme Marianne Giguère, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville ;  
Mme Sophie Mauzerolle, membre du conseil de la Ville de Montréal.

#### **N'a pu participer à la séance**

M. Guy Pilon, membre, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

#### **Participent également à la séance**

M. Michel Auclair, conseiller en recherche et chef d'équipe ;  
M. Alexandre Girard-Létourneau, conseiller en recherche ;  
Mme Suzy Peate, coordonnatrice exécutive (en partie) ;  
M<sup>e</sup> Caroline Duhaime, secrétaire de la Commission du transport.

---

La convocation a été transmise le 27 mai 2020.

---

À moins d'indication contraire, tous les votes sont unanimes.

---

La séance est déclarée ouverte par le président à 15 h 32.

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



CTR 20-21

**Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour a été envoyé aux membres de la Commission le 27 mai 2020.

La secrétaire constate que tous les membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

**PROPOSÉ PAR :** M. Peter McQueen

**APPUYÉ PAR :** Mme Sophie Mauzerolle

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été déposé.

---

CTR 20-22

**Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2020 de la Commission du transport.**

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2020 a été transmis aux membres de la Commission du transport le 27 mai 2020.

La secrétaire constate que tous les membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

**PROPOSÉ PAR :** M. Nicholas Borne

**APPUYÉ PAR :** Mme Sophie Mauzerolle

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 mai 2020 de la Commission du transport.

---

La Communauté a reçu les documents suivants :

- Règlement R-156-2 modifiant le règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu (24 avril 2020) ;
- Règlement R-168-1 modifiant le règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 (24 avril 2020).

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



Les représentants de la Société de transport de Montréal ont été invités à venir présenter leurs documents à la Commission du transport. Une période de quarante-cinq minutes est allouée à l'organisme pour la présentation et pour répondre aux questions des membres de la Commission.

La Commission a entendu les intervenants suivants :

**Société de transport de Montréal:** M. François Chamberland, directeur exécutif, Ingénierie, infrastructure et projets majeurs ;

Mme Linda Lebrun, trésorière et directrice exécutive, planification et finances.

---

CTR 20-23

**Présentation de la Société de transport de Montréal concernant les Règlements d'emprunt numéros R-156-2 et R-168-1.**

Présentation par M. François Chamberland et Mme Linda Lebrun des documents intitulés « Garage Côte-Vertu – État de situation du projet et augmentation du règlement d'emprunt \*» et « Augmentation de l'enveloppe budgétaire du Programme accessibilité – Phase 1\* » (*séance tenante*).

M. Chamberland et Mme Lebrun échangent avec les membres et répondent à leurs questions.

---

Mme Lebrun et M. Chamberland quitte la séance

---

CTR 20-24

**Discussion des membres de la Commission et recommandations concernant l'emprunt décrété par le Règlement numéro R-156-2 de la Société de transport de Montréal.**

La secrétaire constate que tous les membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

**PROPOSÉ PAR :** M. Peter McQueen

**APPUYÉ PAR :** Mme Marianne Giguère

Sous réserve des approbations requises, il est recommandé :

Que le comité exécutif recommande au Conseil de la Communauté d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal :

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



- La modification apportée au Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2020-049 de son conseil d'administration afin de remplacer le montant total de l'investissement par un montant de cinq cents millions cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quinze dollars (500 196 515 \$) pour le projet autorisé « Garage Côte-Vertu » du réseau du métro ;
- L'emprunt de quatre cent quatre-vingt-douze millions deux cent cinquante-six mille cinq cent quinze dollars (492 256 515 \$) décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-156-2 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Garage Côte-Vertu » ;
- De demander au ministère des Transports du Québec qu'il subventionne les dépenses admissibles relatives à l'ensemble des coûts du projet « Garage Côte-Vertu » conformément aux modalités de ses programmes d'aide financière au transport en commun afin d'éviter d'augmenter indument le déficit du métro à la charge des 82 municipalités de la Communauté.

CTR 20-25

---

**Discussion des membres de la Commission et recommandations concernant l'emprunt décrété par le Règlement numéro R-168-1 de la Société de transport de Montréal.**

La secrétaire constate que tous les membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

**PROPOSÉ PAR :** M. Jean Martel

**APPUYÉ PAR :** Mme Sophie Mauzerolle

Sous réserve des approbations requises, il est recommandé :

Que le comité exécutif recommande au Conseil de la Communauté d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal :

- La modification apportée au Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2020-050 de son conseil d'administration afin de remplacer le montant total de l'investissement par un

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



montant de trois cent soixante et un millions huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quatre dollars (361 828 364 \$) pour le projet autorisé « Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 » du réseau du métro ;

- L'emprunt de trois cent cinquante-neuf millions cent mille dollars (359 100 000 \$) décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-168-1 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 » ;
- De demander au ministère des Transports du Québec qu'il subventionne les dépenses admissibles relatives à l'ensemble des coûts du projet « Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 » conformément aux modalités de ses programmes d'aide financière au transport en commun afin d'éviter d'augmenter indument le déficit du métro à la charge des 82 municipalités de la Communauté.

---

Arrivée de Mme Suzy Peate

---

CTR 20-26

---

**Affaires diverses**

Rapport concernant l'effet de débordement :

Après le vote, M. Jean Martel exprime ses réserves quant à certaines parties du rapport concernant l'effet de débordement. Il mentionne que le délai pour approuver les 5 modifications apportées au rapport lors de la dernière séance n'a pas été suffisant pour finaliser le dossier.

---

Départ de Mme Sophie Mauzerolle

---

**Documents déposés :**

Aucun document n'a été déposé.

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



**Documents présentés :**

1. Présentation de la Société de transport de Montréal intitulée « Augmentation de l'enveloppe budgétaire du programme Accessibilité phase 1 ».
2. Présentation de la Société de transport de Montréal intitulée « Garage Côte-Vertu - État de situation du projet et augmentation du règlement d'emprunt ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 02.

Le président

La secrétaire ad hoc

\_\_\_\_\_  
Denis Martin

\_\_\_\_\_  
Caroline Duhaime

Le : \_\_\_\_\_

\*présentation électronique seulement.